Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260923-26_124-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE**

**Séance du 23 septembre 2026**

**Délibération n° 26-124**

**Date de la convocation : le 17 septembre 2026**
**Nombre de membres en exercice : 33**
**Nombre de présents : 27**
**Nombre de votants : 31**
**Ayant donné procuration : 4**
**Absents excusés : 6**
**Absents : 0**

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Brice RAVIER, Maire d'Amboise.*

**Étaient présents** : M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Karine ROUMANEIX, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Régine FAVIA, Mme Evelyne LATAPY, M. Lionel LEVHA, M. Sylvain GREVEDON, Mme Sylvie GÉRARD, Mme Isabelle GAUDRON, M. Ahmet BOZDAG, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Alexis BOSSARD, Mme Natacha DESSON, M. Luc FAVIA, Mme Mouna ESSAOUARI, M. Philippe LAVILLE, Mme Astrid CAILLE, M. Maxime MAINTIER, Mme Sophie PARISIS, M. Joffrey POINTLANE.

**Étaient excusés** : M. Yves AGUITON donne pouvoir à M. Brice RAVIER, M. Thomas SORET donne pouvoir à Mme Evelyne LAUNAY, Mme Marie-France MORCHOISNE donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, M. Joël ASSI-ALLET donne pouvoir à M. Maxime MAINTIER, M. Jean-François BOURDIN, Mme Rachel MALNOURY.

**Secrétaire de Séance** : Mme Chantal ALEXANDRE.

*****

## OBJET : ADMINISTRATION GENERALE
### Mise à disposition d'un local pour une élue d'opposition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;
Vu la délibération 26_071 du 09 avril 2026 relative à la mise à disposition d'un local pour les deux groupes d'opposition ;
Vu le projet de convention ci-annexé ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260923-26_124-DE

Vu la commission ressources du 09 septembre 2026 ;

Considérant la demande de mise à disposition d'un local par Madame Rachel Malnoury, élue du conseil municipal souhaitant siéger de façon autonome,

La Ville d'Amboise met à disposition de Madame Rachel Malnoury, à titre permanent et gratuitement, un local situé au rez-de-chaussée, 2 rue de la Tour à Amboise, à l'identique des deux groupes d'opposition qui en bénéficient.

Le local est d'une superficie de 14 m², se composant d'une salle de 10 m² comprenant du mobilier, d'une armoire, d'un sanitaire et d'équipements informatiques.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De mettre à disposition gratuitement, de Madame Rachel Malnoury, un local municipal situé au 2 rue de la Tour à Amboise.
- D'autoriser le maire à signer la convention telle qu'annexée.

**POUR : 31** (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Karine ROUMANEIX, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Régine FAVIA, Mme Evelyne LATAPY, M. Lionel LEVHA, M. Sylvain GREVEDON, M. Yves AGUITON, Mme Sylvie GÉRARD, Mme Isabelle GAUDRON, M. Ahmet BOZDAG, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Alexis BOSSARD, M. Thomas SORET, Mme Marie-France MORCHOISNE, Mme Natacha DESSON, M. Luc FAVIA, Mme Mouna ESSAOUARI, M. Philippe LAVILLE, Mme Astrid CAILLE, M. Maxime MAINTIER, Mme Sophie PARISIS, M. Joël ASSI-ALLET, M. Joffrey POINTLANE)
**CONTRE : 0**
**ABSTENTION : 0**

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Chantal ALEXANDRE
Date de signature : 07/10/2026
Qualité : Amboise - 5ème Adjoint

Maire d'Amboise
**Brice RAVIER**

Signé électroniquement par : Brice RAVIER
Date de signature : 07/10/2026
Qualité : Amboise - Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (238 rue de la Bretonnerie- 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr